

On peut définir l'âgisme comme le fait de refuser à une personne l'accès à un bien social au sens large (une formation, un emploi, un service, un droit, la participation à un événement collectif, un soutien, etc.) parce qu'on la juge trop jeune ou trop vieille, indépendamment de ses aspirations et de ses capacités. Par exemple, exclure subtilement d'un groupe de sociabilité militante une personne que l'on juge trop vieille peut être considéré comme âgiste. L'âgisme ne s'appuie pas seulement sur l'âge chronologique des personnes et renvoie à des dimensions plurielles de l'âge : on peut juger une personne trop « vieille » sur la base de son appartenance générationnelle (indiquée par des manières de parler, de s'habiller, des références, une vision du monde qui peuvent être considérées comme obsolètes), en raison de la position qu'elle occupe dans les étapes du parcours de vie (le fait d'être retraité), de son apparence vieillissante. Bref, l'âgisme n'est pas nécessairement fondé sur la connaissance de la date de naissance des personnes.

Bien sûr, le fait de se voir refuser l'accès à un bien social parce qu'on est jugé trop jeune est une expérience assez ordinaire, en particulier pendant l'enfance. C'est plus rarement qualifié d'âgiste parce que ce non-accès est considéré précisément comme justifié par « l'intérêt de l'enfant », et/ou des incapacités temporaires liées au statut de mineur. Il semble a priori plus acceptable de s'entendre dire : « tu feras ça dans deux ans, il faut encore apprendre, grandir, etc. » que de se voir désigné comme désormais incapable, de façon irréversible, d'exercer une activité qu'on a faite toute sa vie.

On peut néanmoins juger que telles et telles formes d'exclusion fondées sur le jeune âge ne s'appuient pas sur des incapacités démontrées et du coup les qualifier d'âgistes ; la frontière est ténue entre le fait de constater des incapacités liées à l'âge et le fait de les présumer et donc de les empêcher de se développer. Un enfant de 10 ans qu'on ne laisse pas prendre seul les transports publics n'apprendra pas à le faire et restera dépendant des adultes pour se déplacer. Il en va de même avec une personne plus âgée qu'on empêche d'accomplir toute une série d'actes ordinaires de la vie quotidienne dont elle serait capable, en invoquant sa perte d'autonomie. Bref, à tous les âges, présumer des incapacités liées à l'âge peut avoir une dimension performative : en les présupposant, on tend à les rendre réelles.

L'âge où on est jugé trop vieux ou trop jeune varie fortement selon les époques, les pays et les secteurs d'activité : une top modèle est jugée trop âgée à 35 ans alors que c'est le début d'une carrière en politique ! Toutes les sphères de la vie sociale se donnent donc des frontières du *bon* âge pour exercer telles activités, participer à tel événement. Et c'est précisément ces normes que les associations et mouvements antiâgistes permettent d'interroger : sur quoi se fondent ces limites, sur quels éléments objectifs, dans quelle mesure, elles sont justifiées par des questions de capacités et d'incapacités liées à l'âge, par l'intérêt des personnes ainsi ségréguées par âge ou par l'intérêt collectif ? En France, depuis la création en 2004 de la haute autorité de lutte contre les discriminations, des collectifs et des individus ont réussi à faire abolir plusieurs limites d'âge dans l'accès à des formations universitaires, des concours de la fonction publique, des bourses d'études, des activités sportives en démontrant le caractère non pertinent du critère d'âge pour exercer ces activités ou obtenir ces prestations.

On n'est par ailleurs pas tous et toutes victimes de l'âgisme au même âge et de manière égale. L'âgisme varie d'abord selon les domaines sociaux et les secteurs professionnels. À l'échelle du marché du travail, le jeune âge est un critère de recrutement qui touche davantage les métiers traditionnellement très féminisés. Qu'on songe par exemple aux hôtesses d'accueil où de façon très assumée, il y a une priorité de recrutement accordée aux personnes à l'apparence jeune. Sous cet angle, l'âgisme constitue l'une des dimensions du sexisme. Les femmes de façon générale sont juvénisées, valorisées en tant que jeunes et sont davantage renvoyées tout au long de leur vie à leur âge, à leur « horloge biologique », aux effets du temps sur leur peau, sur leurs formes corporelles, leurs cheveux, etc. Les hommes, eux, ont ce privilège de pouvoir oublier plus facilement leur âge et d'être perçus comme vieux plus tardivement. Bref, échapper aux marques corporelles de la vieillesse et à l'âgisme plus longtemps est un privilège à la fois de genre et de classe pour celles et ceux qui sont vus comme des adultes non-vieux le plus longtemps possible.

Juliette Rennes, *Conceptualiser l'âgisme à partir du sexisme et du racisme*, 2020